



Mon propriétaire veut reporté l'état des lieux a t il le droit

Par **charlybegoods47**, le **08/02/2012** à **01:00**

Bonjour,
mon propriétaire veut reporté l'état des lieux a t il le droit

Par **cocotte1003**, le **08/02/2012** à **11:44**

Bonjour, l'état des lieux doit etre fait au lus tard le dernier jour du préavis en meme temps que la remise des clés, ou avant la fin du préavis mais aussi avec remise de clés. Ne remettez pas les clés avant que l'état des lieu soit fait et ne payez que jusqu'à la fin de votre préavis. pourquoi pas retarder l'état des lieux si vous etes seul à avoir accès au logement. si vous tenez à ce que l'état des lieux soit fait le dernier jour, vous avez toujours la possibilité de le faire faire (à votre charge) par un huissier, cordialement

Par **charlybegoods47**, le **08/02/2012** à **12:18**

ok si elle refuse la seule démarche est de passé par un huissier c'est bien sa ? merci pour votre réponse